Petite chronique courlitaise durant lâ??Empire

Description

Dans le bocage bressuirais et plus particuliÃ¨rement dans le canton de Cerizay, le dÃ©but de lâ??Empire nâ??est pas une pÃ©riode si calme. Tout comme dans le Lyonnais, mais aussi la Bretagne (les Louisets), lâ??Aveyron (les EnfarinÃ©s)â?¦ une partie de la population et de nombreux prÃªtres desservant ces paroisses refusent le Concordat. Dans le bocage, cette Ã©glise anticoncordataire est tout simplement appelÃ©e la Â« Petite Eglise Â» et ses membres les Â« *dissident*s Â»[1]. Lâ?? Empire Ã©tant grand dÃ©voreur de soldats, simultanÃ©ment un refus vis-Ã -vis de la conscription sâ??accentue. Notons que ce refus est exhortÃ© par les prÃªtres anticoncordataires. Avec lâ??appui dâ??une partie de la population locale, ces conscrits rÃ©fractaires fuient les patrouilles de gendarmes, se rÃ©unissent en bandes et battent la campagne.
Voici dÃ©crits quelques Ã©vÃ¨nements ayant lieu Ã Courlay, Ã©picentre de la Petite Eglise et des conscrits rÃ©fractaires. Les courlitais (habitants de Courlay) ayant Ã©tÃ© fort agitÃ©s durant lâ??Empire.

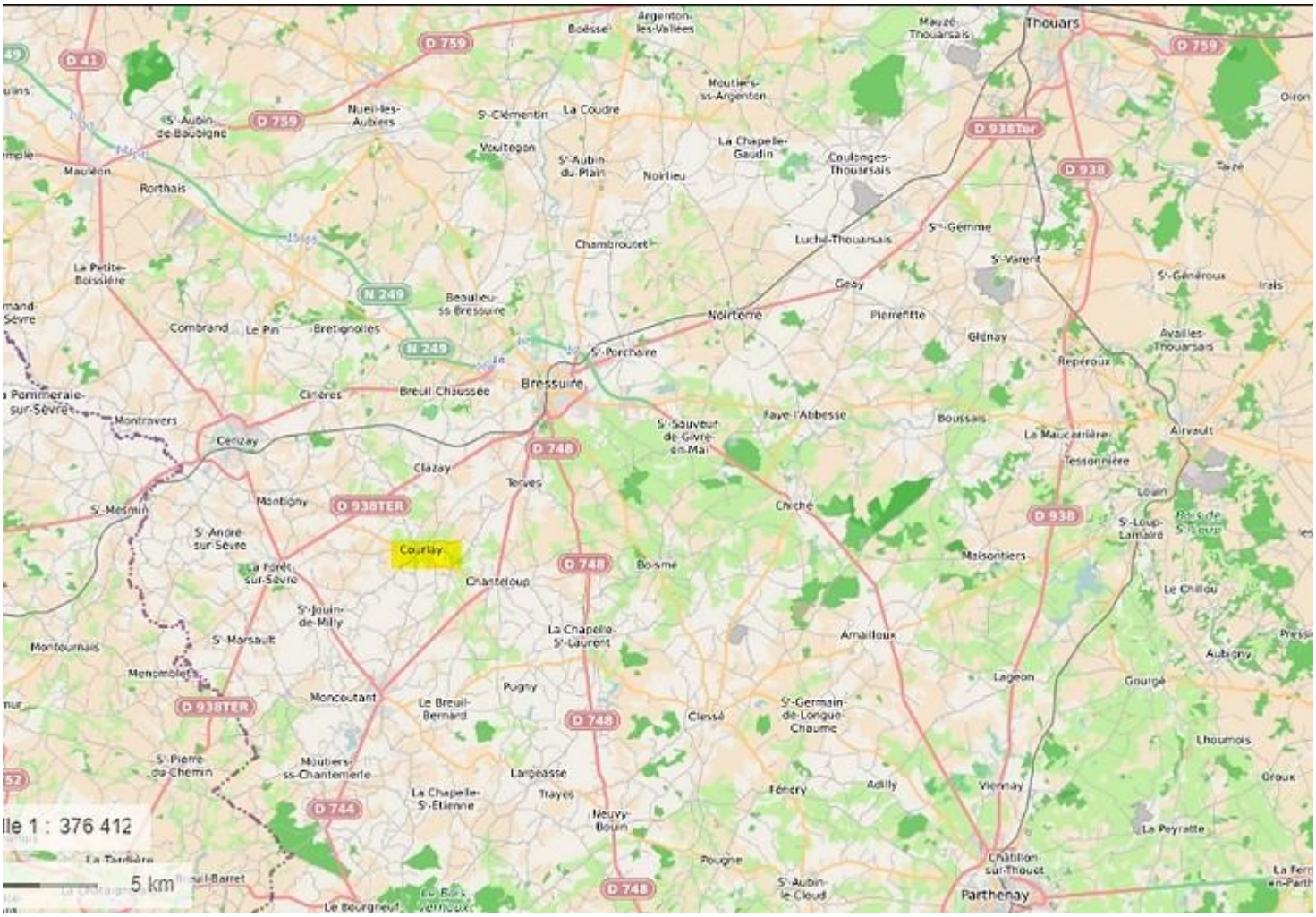

Lâ??importance de la famille courlitaise Texier

Cette petite commune du bocage avait vu ses habitants particuliÃ¨rement sâ??illustrer durant les Guerres de VendÃ©e. Parmi ses combattants surnommÃ©s *Â« les grenadiers de LescureÂ«* , les plus cÃ©lÃ¨bres Ã©taient les frÃ¨res Joseph et Pierre Texier issus dâ??une famille bien implantÃ©e dans la commune. DÃ¨s le soulÃ¨vement de 1792 menÃ© par Baudry dâ??Asson[2], ces derniers avaient pris les armes, puis sâ??Ã©taient notamment illustrÃ©s aux cÃ´tÃ©s dâ??Henri de la Rochejaquelein. Comme une grande majoritÃ© de Courlitais, ils nâ??avaient pas accompagnÃ© lâ??armÃ©e Royaliste dans la VirÃ©e de Galerne, restÃ©s sur Courlay, ils sâ??Ã©taient opposÃ©s alors aux colonnes parcourant la rÃ©gion. DÃ¨s son retour dâ??outre Loire, ils avaient rejoint Marigny et cela jusquâ??Ã son exÃ©cution. Puis ils avaient ralliÃ© lâ??armÃ©e de Sapinaud de la Rairie. Infatigables, ils avaient repris les armes en 1799.

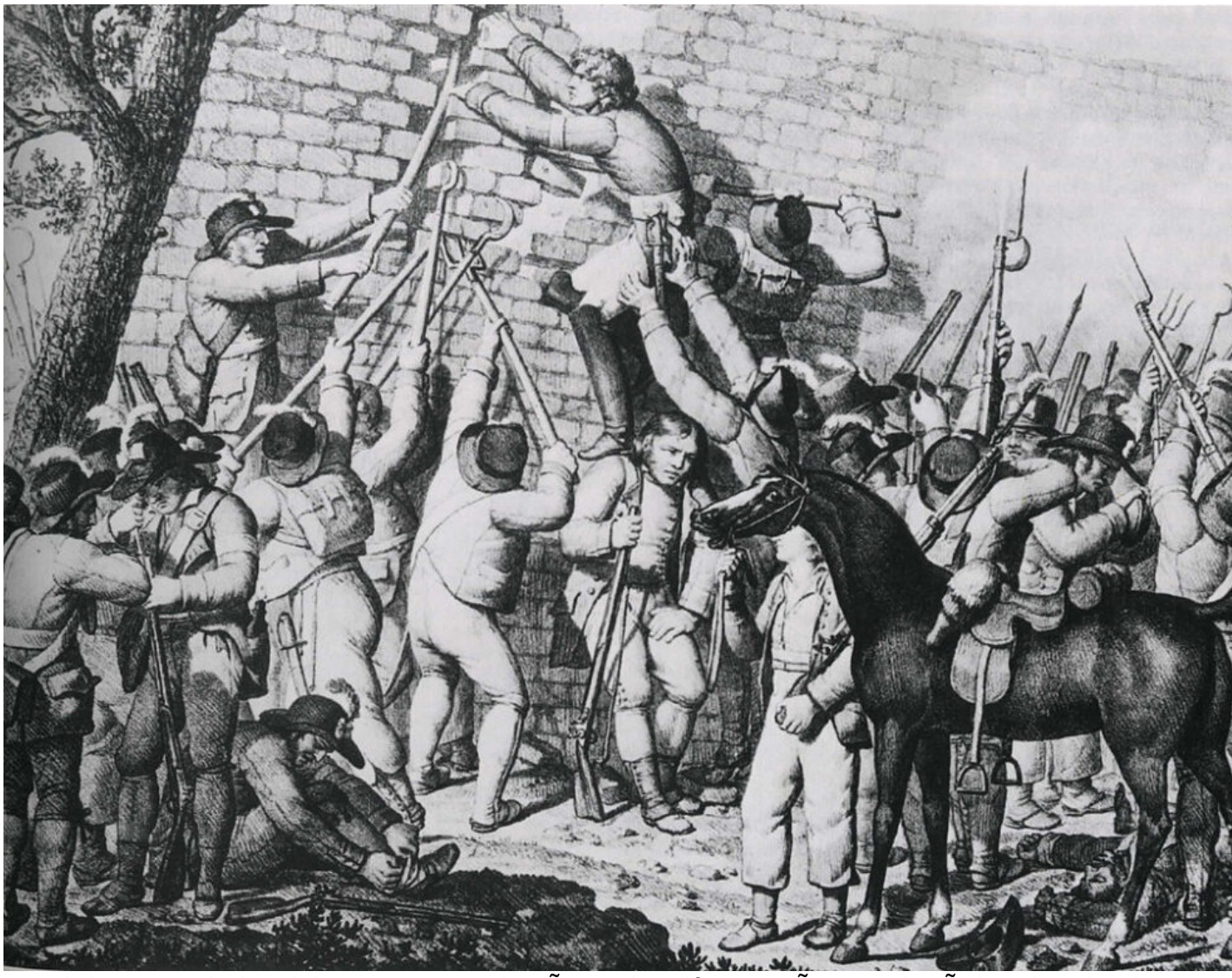

Henri de La Rochejaqulein montant sur les Ã©paules dâ??un frÃ¨re Texier Ã la prise de Thouars d
5 mai 1793

Leur pÃ¨re FranÃ§ois-Joseph Texier avait Ã©tÃ© dÃ©noncÃ© en octobre 1793 par Jean Cousineau, tisserand au village de la Grange de Courlay, mais aussi par Pierre ThaudiÃ¨re, comme appartenant au comitÃ© contre-rÃ©volutionnaire de Courlay. Selon Cousineau, ce comitÃ© Ã©tait composÃ© de Joseph Texier pÃ¨re, AndrÃ© Texier fils, Joseph Charie (Charrier), AndrÃ© GuÃ©niveau vicaire, Pierre Noirault, et Baillargeau [3]. Notons, quâ??un vitrail dans lâ??Ã©glise de Courlay rappelle lâ??exÃ©cution de FranÃ§ois-Joseph Texier par les RÃ©publicains, ce dernier nâ??ayant pas voulu abjurÃ© sa religion, ni trahir son roi.

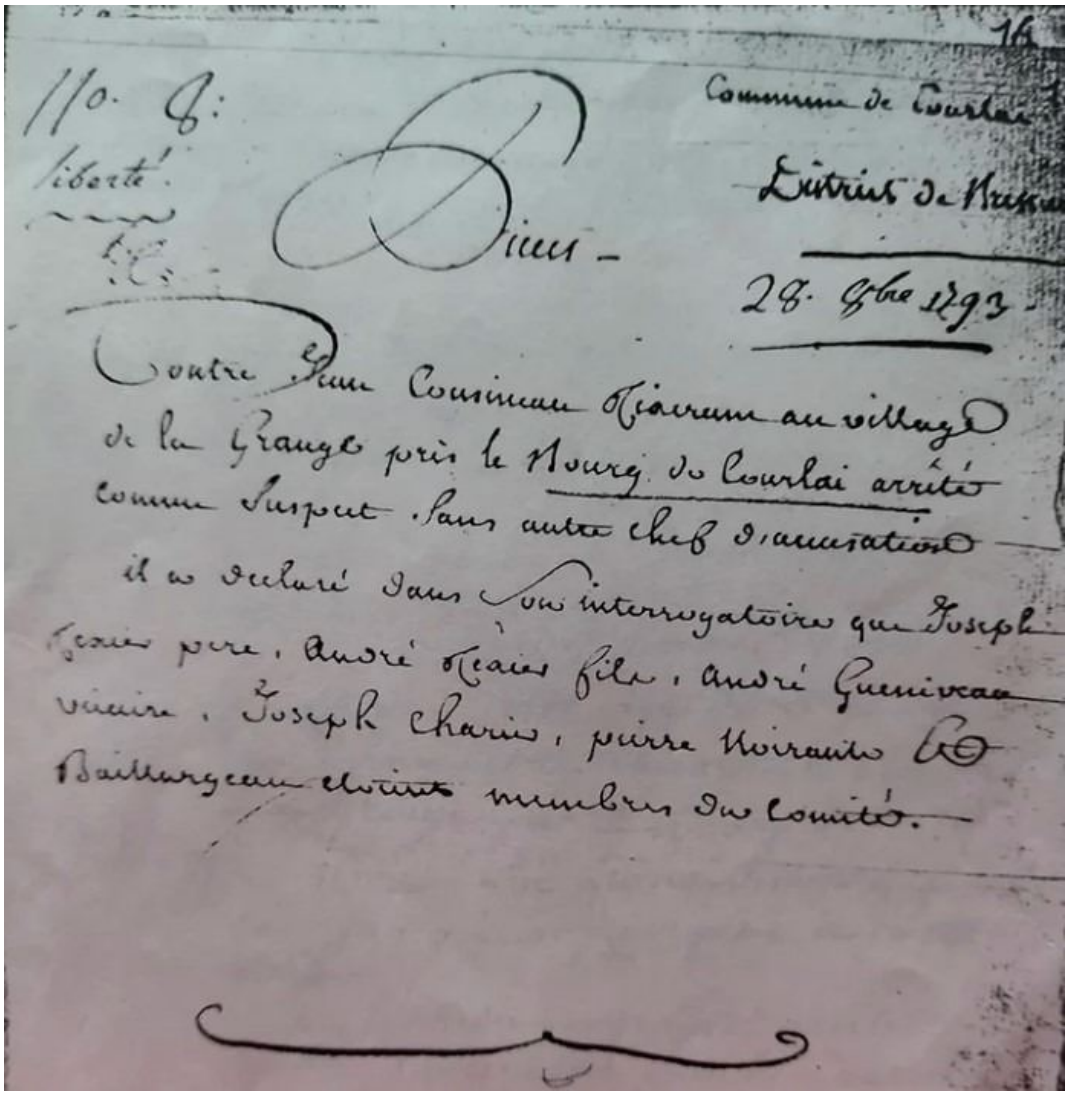
Interrogatoire de Jean Cousineau

Leur cousin germain, lâ??abbÃ© Texier quant Ã lui, prÃªtre rÃ©fractaire durant la RÃ©volution est en ce dÃ©but dâ??Empire un pilier de cette dissidence religieuse ; et son nom restera Ã jamais associÃ© Ã lâ??histoire de la Petite Eglise des Deux-SÃ¨vres [4].

Refus de la conscription

Donc, cette commune de Courlay est un Ã©picentre de cette agitation. Ainsi le 18 vendÃ©miaire an XIV (10 octobre 1805) le sous-prÃ©fet de Bressuire adresse ce courrier :

> *Â« Le 17 vendÃ©miaire, on a eu avis que les conscrits de lâ??an XIV de plusieurs communes du canton de Cerizay devaient se rÃ©unir dans un champ, prÃ¨s le Pont de Courlay : que 8 conscrits de Saint-AndrÃ© y seraient en armes, quâ??enfin il y aurait plusieurs rÃ©fractaires, tant des Deux-SÃ¨vres que de la VendÃ©e et du Maine-et-Loire. Câ??est prÃ©cisÃ©ment sur ces points limitrophes des trois dÃ©partements que les troubles ont eu lieu en lâ??an XII, Ã la mÃªme Ã©poque. Cet avis fut transmis au gÃ©nÃ©ral Gouvion. Ã? 8 heures du soir, un dÃ©tachement, composÃ© dâ??officiers et sous-officiers de recrutement, 2 brigades de gendarmerie Ã cheval et 2 demi-brigades Ã pied et 20 hommes de garde nationale se porta sur le lieu du rassemblement pour le cerner. Ã? peine le dÃ©tachement avait pris poste quâ??un coup de fusil partit dâ??une haie, dirigÃ© sur le gendarme Dupuy, qui ne fut pas atteint, et dâ??un coup de carabine renversa*

lâ??assaillant, nommÃ© Bertaud, conscrit de lâ??an XIV. Un feu de mousqueterie succÃ©da de part et dâ??autre sans aucun effet. Un autre conscrit de lâ??an XIV, nommÃ© Beaudouin, tira un coup de fusil Ã bout portant Ã la tÃªte du sous-lieutenant Poulet, officier de recrutement. La balle lui effleura lâ??oreille et il saisit Ã lâ??instant son assassin. Il est en prison Ã Bressuire. Bertaud est gardÃ© Ã vue Ã lâ??hÃ´pitalâ??; sa blessure est jugÃ©e mortelle. Douze hommes furent laissÃ©s momentanÃ©ment Ã la garde de Bertaud et Beaudouin, pendant que le surplus du dÃ©tachement poursuivait de toutes parts les fuyards. On nâ??en put atteindre aucun dans lâ??obscuritÃ© de la nuit, quoiquâ??on reconnÃ»t que leur nombre Ã©tait considÃ©rable. Les douze hommes laissÃ©s Ã la garde des deux prisonniers virent quelques jeunes gens qui les observaient au travers des haies. Mais qui nâ??osaient pas les attaquer. Beaudouin, le seul des deux prisonniers qui puisse faire une rÃ©vÃ©lation utile sur la cause et les circonstances de ce rassemblement, a refusÃ© jusquâ??Ã prÃ©sent. On cherche Ã y dÃ©terminer. Le sieur Texier, ancien curÃ© dissident de Courlay (lieu du rassemblement), cachÃ© depuis longtemps, est prÃ©sumÃ© le moteur de ce rassemblement. Mais, comme il y a aussi quelque agitation parmi les conscrits du canton de Chatillon oÃ¹ deux chefs ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s, Landriau et Picard, et deux autres sont dÃ©signÃ©s et recherchÃ©s, Cochard et Charrier, on prÃ©sume quâ??il y a un plan plus vaste. On regrette quâ??il nâ??y ait point de troupes dans ce pays, pour investir et saisir tout le rassemblement.â?? Â»[5]

carte de Cassini

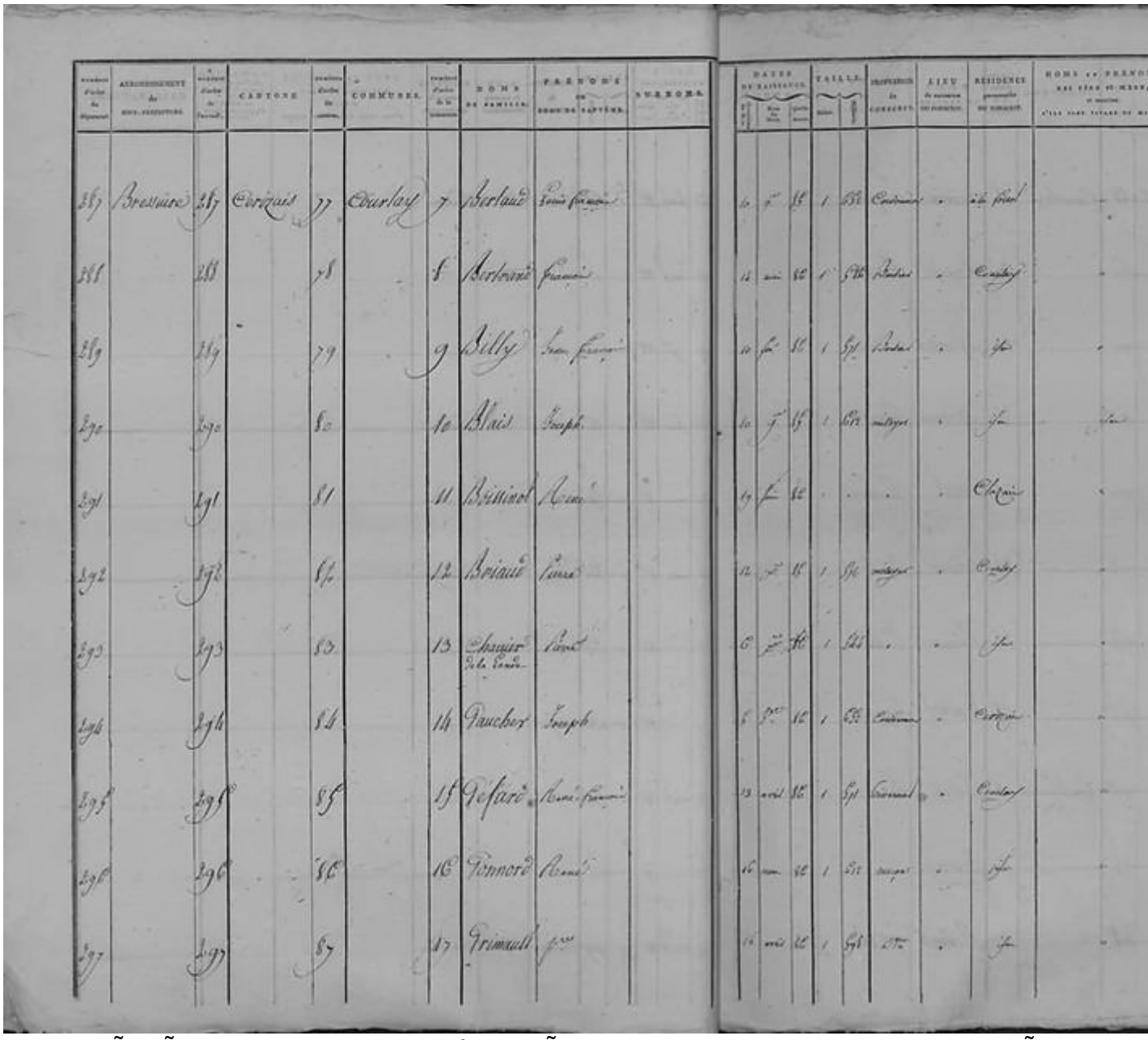

tableau gÃ©nÃ©ral des conscrits pour lâ??annÃ©e 1806 (Courlay) Archives des Deux-SÃ¨vres (cot

Le prÃ©fet Dupin qui connaissait bien lâ??Ã©tat dâ??esprit de cette rÃ©gion opposÃ©e Ã la conscription avait dans un premier temps mÃ©nagÃ© lâ??arrondissement de Parthenay et de Thouars. De plus, les jeunes de ce partie des Deux-SÃ¨vres Ã©taient particuliÃ¨rement petits et souffraient de nombreuses pathologies, quelquefois sciemment entretenues comme dÃ©crit ci-dessous par le prÃ©fet :

> *Â« [â?¦]les levÃ©es, ne sont pas belles. Il semble que lâ??espÃ¨ce dÃ©gÃ©nÃ¨re. Le travail forcÃ© auquel les cultivateurs assujettissent prÃ©maturÃ©ment leurs enfants dÃ¨s lâ??Ã¢ge de quatorze Ã quinze ans, nuit au dÃ©veloppement du corps ; on excuse cet abus par le haut prix de la main-dâ??Å?uvre. Dâ??ailleurs dans ce dÃ©partement et surtout dans la GÃ¢tine, lâ??homme nâ??est formÃ© quâ??Ã vingt-cinq ans, et rien nâ??est si difficile que de trouver des conscrits de la taille de cinq pieds cinq pouces. Les plus beaux hommes*

sortent des cantons de la Mothe-Saint-HÃ©ray, de Thouars et dâ??Airvault ; les plus rabougris sont ceux des cantons de MÃ©nigoute, MaziÃ¨res et Parthenay. Cette contrÃ©e ainsi que toute la GÃ¢tine prÃ©sente un nombre prodigieux de jambes ulcÃ©rÃ©es, de sourds et dâ??Ã©pileptiques. Les ajoncs qui la couvrent piquent les jambes des jeunes gens qui, en Ã©tÃ© et en hiver, ne portent au travail que de larges pantalons de toile sans bas. Lâ??humiditÃ© du sol entretient ces plaies et la malveillance les envenime Ã dessein pour faire rÃ©former le conscrit. Ces prÃ©cautions excessives sont prises trois ans dâ??avance, Cette mÃªme humiditÃ© froide occasionne des rhumatismes et des paralysies auxquelles jâ??attribue la surditÃ©. Les dÃ©sastres de la guerre de VendÃ©e ont pu donner lieu Ã lâ??Ã©pilepsie. Pour cette maladie comme pour la surditÃ©, le conseil de recrutement est en butte Ã tous les piÃ¨ges. Les chirurgiens prodiguent les attestations, ils nâ??est pas un seul conscrit qui ne se prÃ©sente avec des certificats; et , quoi quâ??on nâ??y ait point dâ??Ã©gard, quâ??on ne les lise presque jamais, que je les dÃ©chire mÃªme ne leur prÃ©sence, tous les ans cet abus se rÃ©pÃ¨te; abus plus grave quâ??on ne pense et qui ajoute au tribut personnel de la conscription une immense contribution pÃ©cuniaire. Ces certificats se vendent depuis 3 francs jusquâ??Ã 200 francs, et des hommes graves , respectables par leurs fonctions ou leurs propriÃ©tÃ©s, viennent joindre leur tÃ©moignage Ã ces attestations, presque toujours pour provoquer une rÃ©forme qui nâ??est pas juste. Il faut que le conseil sâ??arme de sÃ©vÃ©ritÃ©, il faut quâ??il condamne Ã servir dans les pionniers ceux qui se sont mutilÃ©s par des cautÃ¨res ou des plaies. Par ce moyen lâ??on parvient chaque annÃ©e Ã supprimer quelque infirmitÃ©, mais lâ??annÃ©e suivante les chirurgiens ne manquent pas de mettre Ã la mode un autre cas de rÃ©forme. Enfin ce qui embarrasse le plus, câ??est que les registres de lâ??Ã©tat civil ayant Ã©tÃ© dÃ©truits dans une grande partie des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, les parents y supplÃ©ent par des actes de notoriÃ©tÃ© dans lesquels on suppose leur enfant plus Ã¢gÃ© quâ??il ne lâ??est en effet. Ainsi un jeune homme de 17 ans produit un acte de notoriÃ©tÃ© dÃ»ment homologuÃ©, constatant quâ??il est dans sa vingtiÃ¨me annÃ©e, et il demande Ã subir le sort de la conscription : il nâ??a pas encore la taille, on le rÃ©forme, tandis que sâ??il nâ??eut subi le tirage quâ??Ã vingt ans il aurait pu faire un soldat. On ne peut rÃ©primer les mensonges que lorsque la supercherie est trÃ¨s Ã©vidente et que les preuves naturelles sont en opposition manifeste avec les preuves lÃ©gales. Je suis persuadÃ© quâ??on est souvent trompÃ© ; je viens de renvoyer au tirage de 1812 un enfant quâ??on prÃ©sentait Ã la conscription comme Ã¢gÃ© de vingt ans.Â»[â?¦] [6] Â«

Le paroxysme de ce rejet de la conscription est atteint le 28 janvier 1806, et est connu comme *Â« lâ??affaire de Courlayâ?? Â»*[7]. Le 27 janvier 1806, trois gendarmes Ã pied de la commune, Gougeat, Chatelain et Bourgeat, emmÃ¨nent sous bonne garde deux conscrits rÃ©fractaires, Point et Bertaud. Quinze jeunes gens apprenant la nouvelle se rÃ©unissent dans une auberge de Clazay et dÃ©cident de les dÃ©livrer. Il tendent un guet-apens le lendemain sur cette mÃªme commune. Deux des gendarmes sont abattus, Bertaud reÃ§oit une balle perdue et est sÃ©vÃ¨rement blessÃ©. La panique gagne alors les autoritÃ©s locales.

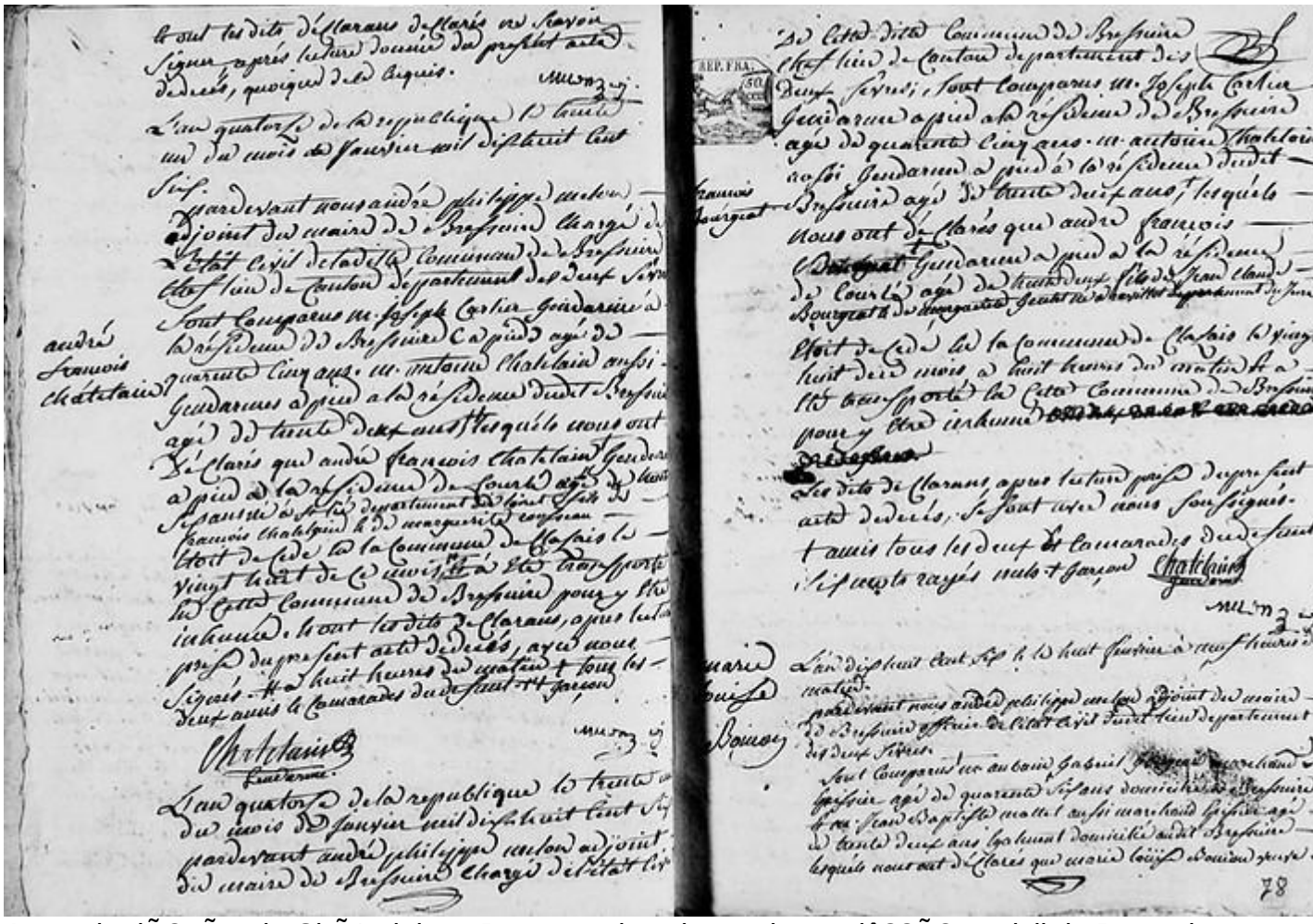

Actes de dÃ©cÃ¨s de ChÃ¢telain et Bourgeat dans les registres dâ??Ã©tat civil de Bressuire

Le prÃ©fet des Deux-SÃ¨vres en fait aussitÃ´t part au ministÃ¨re de lâ??IntÃ©rieur :

> Â« *Le 27, la brigade de Courlay avait arrÃªtÃ© deux conscrits rÃ©fractaires, Bertaud et Point. Le 28, trois gendarmes de cette brigade. ChÃ¢telain, Bourgeat et Gougeat, se sont mis en route Ã sept heures du matin, avec ces deux prisonniers pour les conduire Ã Bressuire. Peu de moments aprÃ¨s leur dÃ©part, Ã la limite de la commune de Courlay et de celle de Clazay, ils ont Ã©tÃ© assaillis par une troupe armÃ©e, qui a tirÃ© sur eux environ 40 coups de fusil. ChÃ¢telain et Bourgeat ont Ã©tÃ© tuÃ©s. Gougeat sâ??est enfui et a rendu compte de cet Ã©vÃ©nement au maire de Bressuire. On a envoyÃ© de suite de Bressuire la compagnie de rÃ©serve et tous les gendarmes disponibles. On requiert des indemnitÃ©s pÃ©cuniaires sur les deux communes oÃ¹ ce crime a Ã©tÃ© commis, 20.000 francs sur Courlay et 10.000 francs sur Clazay.* Â»[8]

En reprÃ©sailles, Dupin dÃ©cida de faire couper les haies sur toutes les grandes voies de communications des arrondissements de Bressuire et de Parthenay. Le maire de CiriÃ¨res et son adjoint furent suspendus de leurs fonctions et lâ??Ã©loignement de la rÃ©gions de six individus jugÃ©s dangereux, dont la tante dâ??Henri de la Rochejaquelein et lâ??abbÃ© Jagot rÃ©gisseur du chÃ¢teau de Clisson, fut ordonnÃ©. Il fut aussi dÃ©cidÃ© de poser les sÃ©questres sur les biens de lâ??abbÃ© Texier et dâ??arrÃªter les parents des conscrits rÃ©fractaires. Cinquante-deux personnes sont alors interpellÃ©es dont trente et une de Courlay. Dupin indique :

> *Â« cette commune a toujours Ã©tÃ© un rÃ©ceptacle de coquins. Je voudrais que lâ??Empereur fit dÃ©porter les deux tiers de sa population et portions des deux ou trois communes voisines* Â»[9].

La rÃ©pression Ã lâ??encontre des conscrits rÃ©fractaires, des prÃªtres dissidents, des personnes les aidant et des communes incriminÃ©es sâ??intensifie donc. Et le prÃ©fet annonce que le 9 avril

> *Â« la cour spÃ©ciale de Niort a jugÃ© les assassins des gendarmes de Courlay. Trois condamnÃ©s Ã mort, comme convaincus dâ??avoir tirÃ© sur les gendarmes : Etavard, Boissinot, Point. Cinq Ã huit ans de fers, comme ayant fait partie de lâ??attroupement armÃ© : Bertrand, Garboris, Germont, Barbarit, Bergeron[10] Â».*

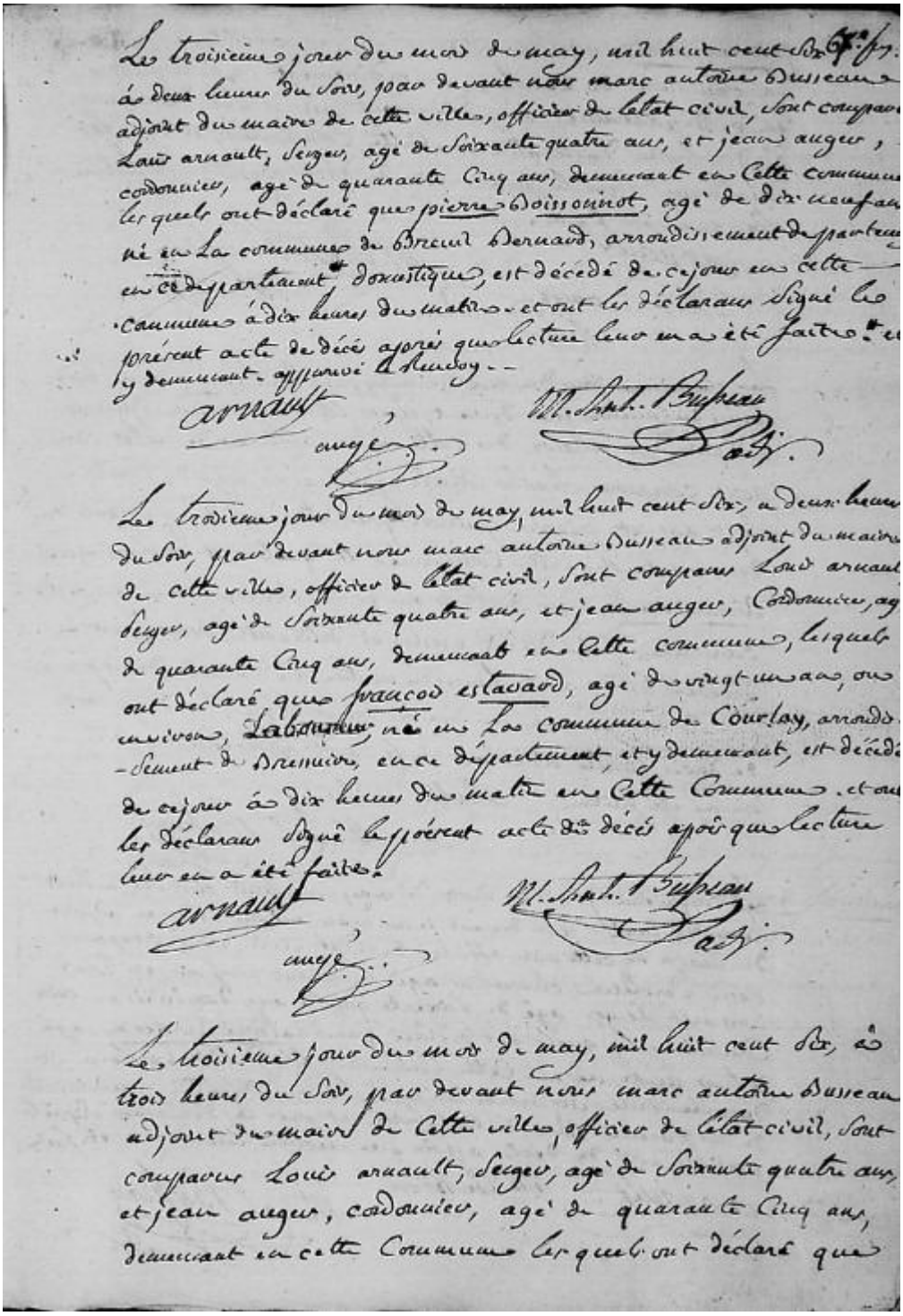

Le troisieme jour du mois de may, mil huit cent six, à deux heures du soir, par devant nous marc antoine Busseau adjoint du maire de cette ville, officier de l'état civil, sont comparus Louis arnault, seiger, agé de soixante quatre ans, et jean auger, cordonnier, agé de quarante cinq ans, demeurant en cette commune lesquels ont déclaré que pierre Boissinot, agé de dix neuf ans, né en la commune de Breuil Bernard, arrondissement de parthenay en ce département, domicilié, est décédé du cejourd'hui en cette commune à dix heures du matin, et ont les déclarans signé le présent acte de décès après que lecture leur a été faite et y demeurant approuvé l'endroit. --

arnault, auger, M. Sant. Busseau, adj.

Le troisieme jour du mois de may, mil huit cent six, à deux heures du soir, par devant nous marc antoine Busseau adjoint du maire de cette ville, officier de l'état civil, sont comparus Louis arnault seiger, agé de soixante quatre ans, et jean auger, cordonnier, agé de quarante cinq ans, demeurant en cette commune, lesquels ont déclaré que francois estavard, agé de vingt un ans, ou environ, laboureur, né en la commune de Courlay, arrondissement de Bressuire, en ce département et y demeurant, est décédé du cejourd'hui à dix heures du matin en cette commune, et ont les déclarans signé le présent acte de décès après que lecture leur en a été faite.

arnault, auger, M. Sant. Busseau, adj.

Le troisieme jour du mois de may, mil huit cent six, à trois heures du soir, par devant nous marc antoine Busseau adjoint du maire de cette ville, officier de l'état civil, sont comparus Louis arnault, seiger, agé de soixante quatre ans, et jean auger, cordonnier, agé de quarante cinq ans, demeurant en cette commune lesquels ont déclaré que

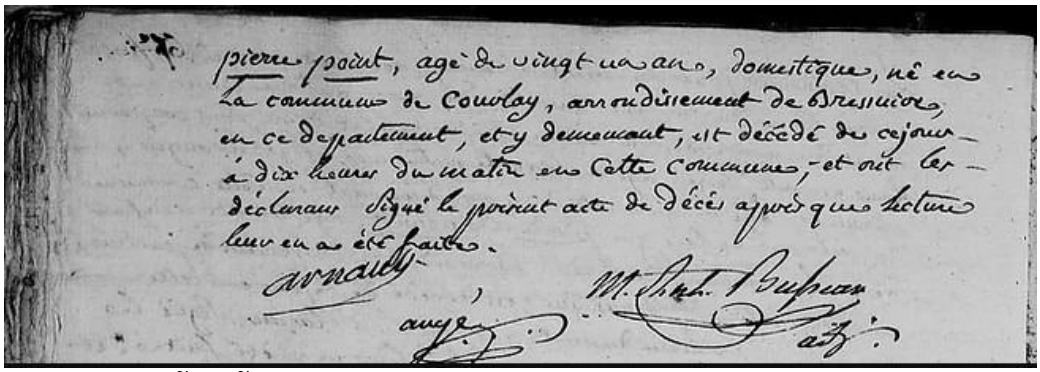
pierre point, agé de vingt un ans, domestique, né en la commune de Courlay, arrondissement de Bressuire, en ce département, et y demeurant, est décédé de ce jour à dix heures du matin en cette commune, et ont les déclarans signé le présent acte de décès après que lecture leur en a été faite.

Actes de dÃ©cÃ¨s du 3 mai 1806 de Boissonnot, Estavard et Point conscrits de lâ??affaire de Courlay

Et en point final de cette triste histoire en 1808 Ã ScillÃ© (commune dont le prÃªtre Aubin Ã©tait dissident ainsi que de nombreux habitants) est arrÃªtÃ©e une bande dont les membres sont convaincus dâ??avoir eux aussi participÃ© Ã lâ??affaire de Courlay. Ils sont jugÃ©s Ã Niort, et parmi eux deux Courlitais sont exÃ©cutÃ©s (Ã lire sur le sujet EquipÃ©e sauvage dans le bocage et Les chemises rouges).

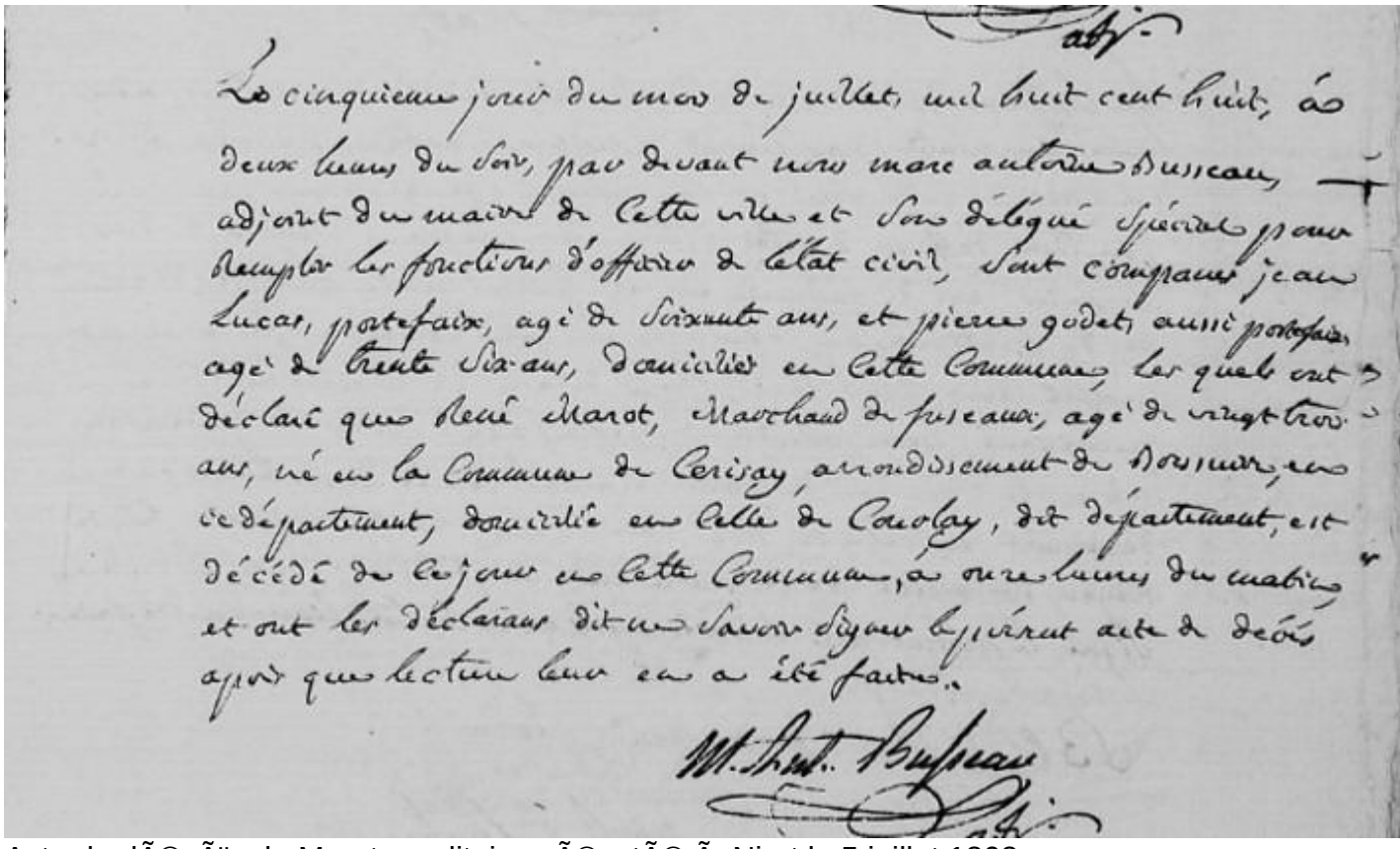
Le cinquième jour du mois de juillet, mil huit cent huit, à deux heures du soir, par devant nous maire autorisé Bussau, adjoint du maire de cette ville et son délégué spécial pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus jean Lucas, postefaix, agé de soixante ans, et pierre godet, aussi postefaix, agé de trente six ans, domiciliés en cette commune, lesquels ont déclaré que René Marot, marchand de fuseaux, agé de vingt trois ans, né en la commune de Cerisay, arrondissement de Bressuire, en ce département, domicilié en cette de Courlay, dit département, est décédé de ce jour en cette commune, à onze heures du matin et ont les déclarans dit ne savoir signer le présent acte de décès après que lecture leur en a été faite.

Acte de dÃ©cÃ¨s de Marot courlitais exÃ©cutÃ© Ã Niort le 5 juillet 1808

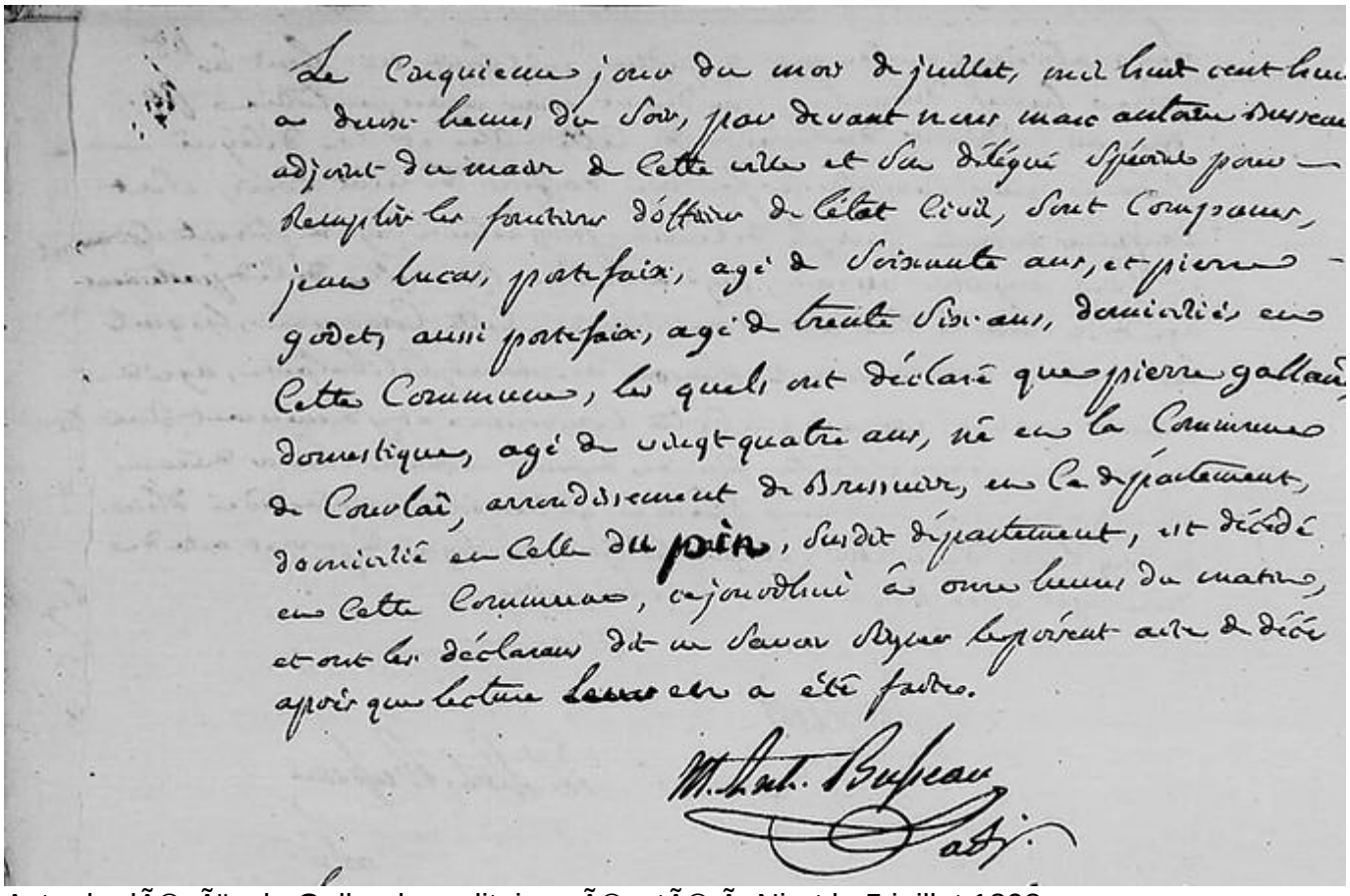
Le Cinquième jour du mois de juillet, mil huit cent huit
à deux heures du soir, pardevant nous maire autant bureau
adjoint du maire de cette ville et son délégué spécial pour
remplir les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus
jean lucas, portefaix, agé de soixante ans, et pierre
godet, aussi portefaix, agé de trente sept ans, domiciliés en
cette commune, lesquels ont déclaré que pierre gallaud
domestique, agé de vingt quatre ans, né en la commune
de courlai, arrondissement de brissac, en ce département,
domicilié en celle du poin, susdit département, est décédé
en cette commune, cejourdhui à onze heures du matin,
et ont les déclarans dit un savoir signer les présent acte de décès
après que lecture leur en a été faite.

M. Ant. Bureau
adj.

Acte de dÃ©cÃ¨s de Gallaud courlitais exÃ©cutÃ© Ã Niort le 5 juillet 1808

La famille Charrier

Durant cette pÃ©riode, lâ??abbÃ© Texier, particuliÃ¨rement recherchÃ©, se cache auprÃ¨s de ses fidÃ¨les ouailles et Ã©chappe rÃ©guliÃ¨rement aux gendarmes chargÃ©s de lâ??interpeller. Un proverbe le concernant disait que les gendarmes Â« *auraient plus facilement trouvÃ© une aiguille dans une charretÃ©e de paille que M. lâ??abbÃ© dans sa paroisse [11].*Â« . Ainsi lâ??abbÃ© Billaud dans â??*la Petite Eglise dans VendÃ©e et les Deux-SÃ¨vres Â»* rapporte une assez savoureuse anecdote ayant pourtant lieu en cette terrible annÃ©e 1806 :

> Â« *Texier se cache, habituellement, habillÃ© en paysan, Ã la Charpenterie de Courlay. Un jour, les valets se lÃ¨vent de table et sâ??en vont Ã lâ??ouvrage. Le prÃªtre quitte alors son rÃ©duit et sâ??assied pour dÃ©jeuner Ã son tour. Le pÃ¨re Charrier, fermier de la Charpenterie, sort dans la cour et se trouve nez Ã nez avec la marÃ©chaussÃ©e. Sans se troubler, le bonhomme lie aussitÃ´t conversation et sâ??informe du motif qui lui vaut lâ??honneur dâ??une telle visite. Lâ??abbÃ© Texier, il le sait, a toujours un Å?il sur la cour pendant son repas. Le pÃ¨re Charrier suppose quâ??Ã la vue du danger le fugitif va regagner en toute hÃ¢te. Tandis quâ??il amuse les gendarmes, simulant une stupeur profonde, Ã lâ??Ã©noncÃ© du soupÃ§on qui pÃ¨se sur lui, les minutes sâ??Ã©coulent. Finalement, le fermier, lâ??air quelque peu narquois, dÃ©clare :*
>
> > *Par cas fortuit â?? câ??Ã©tait sa locution favorite â?? venez voir vous-mÃªme si votre homme gÃ®te en ma maison. Le pÃ¨re Charrier entre, le premier, dans la cuisine un frisson lui passe dans le dos : lâ??abbÃ© Texier, qui ne se doute de rien, est installÃ©, tranquillement, Ã tableâ??! Alors se joue, une fois de plus, la scÃ¨ne classiqueâ??! Le fermier, lâ??air courroucÃ©, fonce sur le prÃªtre dÃ©guisÃ© en dÃ©guisÃ© en valet et lâ??invective de la belle maniÃ¨re : â?? Commentâ??! tu es encore lÃ , toi fainÃ©antâ??! Depuis le temps que tes*

camarades sont Ã lâ??ouvrageâ??! Crois-tu que je tâ??ai gagÃ© pour manger du matin au soirâ??? Tu vas me faire le plaisir de dÃ©guerpir, et rapidement : sinon je te botte le derriÃ¨reâ??!

Le faux valet, la mine penaude, gagne la sortie, tant que son maitre prend les gendarmes Ã tÃ©moin :

â?? Jamais, non, jamais, je nâ??ai vu un paresseux pareilâ??!

Les gendarmes rient. Le pÃ¨re Charrier, radouci leur paye un verre de â??folleâ??. Lâ??ambiance devient sympathique Le brigadier rappelle enfin Ã ses hommes le but de leur expÃ©dition : arrÃªter lâ??abbÃ© Texier. La fouille commence, sous lâ??Â?il intÃ©ressÃ© et goguenard du fermier. Par cas fortuit, insinue le brave paysan, il se cache peut-Ãªtre dans lâ??Ã©tableâ???

Le prÃªtre rÃ©fractaire nâ??a pas laissÃ© plus de traces dans lâ??Ã©table quâ??ailleurs. Soudain, le brigadier se frappe le front : une idÃ©e lumineuse vient dâ??y germer :

â?? Je parie, dit-il que câ??Ã©tait le valet quâ??on a tout Ã lâ??heure mis Ã la porteâ??!

â?? HÃ©-hÃ© rÃ©pond le pÃ¨re Charrier, par cas fortuit, Ã§a pourrait bien Ãªtre. Il ne vous reste plus quâ??Ã courir aprÃ¨s [12] .Â«

Ce *Â« pÃ¨re Charrier* Â» est identifiÃ© et appartenait Ã une famille dont au moins trois frÃ¨res originaires de Saint-Jouin de Mily avaient combattu contre Les RÃ©publicains. Ainsi Joseph avait Ã©tÃ© dÃ©noncÃ© en 1793 comme faisant partie du ComitÃ© contre-rÃ©volutionnaire de Courlay [13]. Son frÃ¨re Pierre, installÃ© Ã Courlay Ã lâ??Ã©poque de son mariage et qui dÃ©cÃ©da Ã la ferme de la Charpenterie en 1852 Ã lâ??Ã¢ge canonique pour lâ??Ã©poque de 93 ans, est celui qui cacha lâ??abbÃ© Texier. Selon son dossier de demande de pension Pierre lors des Guerres de VendÃ©e, fut Â« *blessÃ© environ la St michel mil sept cent quatre vingt treize Ã une affaire Ã chatillon en ce dÃ©partement dâ??une balle Ã la cuisse gaucheâ??*Â« [14] .

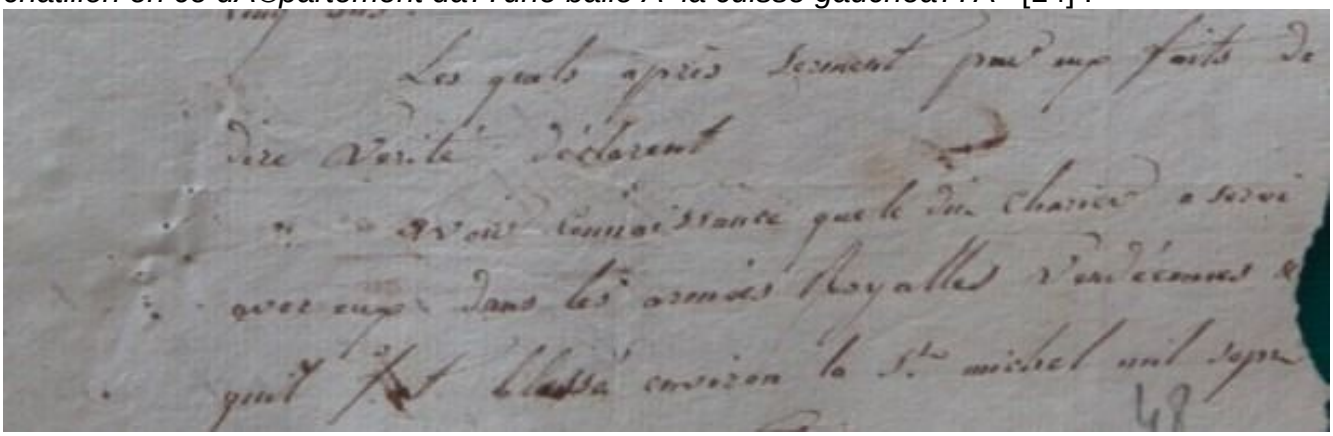

Les quels après serment prêté sur faits de
dire vérité déclarent
qu'ils connaissent que le dit Charrier a servi
quelque temps dans les armées Royalles qu'ils connaissent
qu'il fut blessé environ la St michel mil sept
48

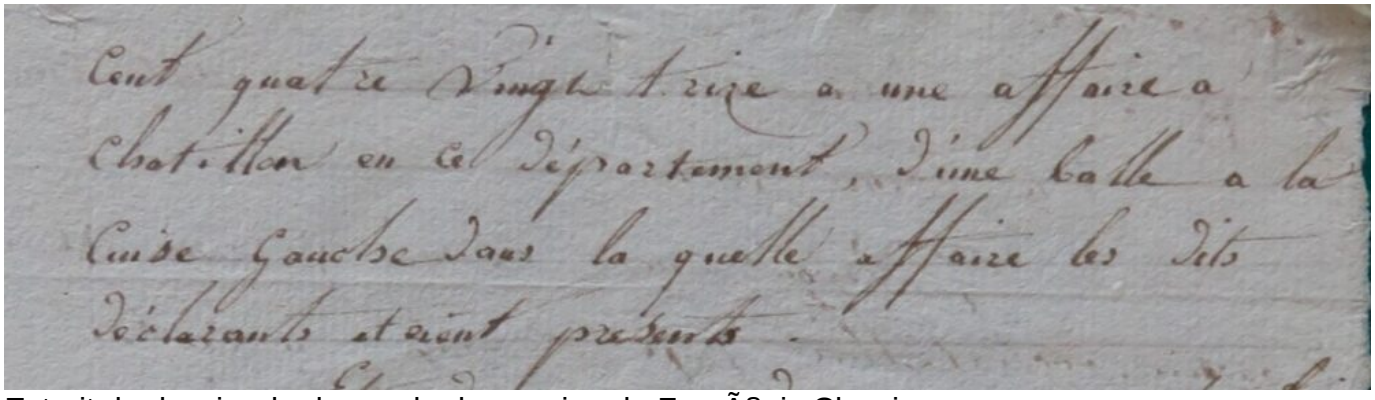

Cent quatre vingt treize a une affaire a
Chatillon en ce département, d'une balle a la
Cuisse Gauche dans la quelle affaire les dits
déclarants étaient présents.

Extrait du dossier de demande de pension de FranÃ§ois Charrier

Un troisiÃ¨me frÃ¨re prÃ©nommÃ© FranÃ§ois est aussi connu pour, en avril 1813, avoir tentÃ© de soulever une nouvelle fois les conscrits de Courlay. Suite Ã la rÃ©pression de 1806, ce canton Ã©tait

devenu un des moins rÃ©fractaires Ã la conscription.
Mais, en cette fin dâ??Empire, et notamment aprÃ¨s la terrible retraite de Russie, les jeunes de la rÃ©gion nâ??Ã©taient absolument pas enthousiastes Ã lâ??idÃ©e de grossir les rangs de lâ??armÃ©e NapolÃ©onienne. Donc, FranÃ§ois Charrier, trÃ¨s certainement dissident, accompagnÃ© par un ancien chef VendÃ©en non identifiÃ© tenta de les soulever, avec le dessein certainement de prÃ©parer lâ??arrivÃ©e des Bourbons.
Le maire Pierre Alexandre Bienvenu nâ??appartenant pas Ã La Petite Eglise et ne souhaitant trÃ¨s certainement pas que la commune revive les Ã©vÃ¨nements tragiques de 1806 le dÃ©nonÃ§a (lire Ã ce propos Des rÃ©fractaires Ã la conscription militaire sous NapolÃ©on). FranÃ§ois Charrier dut rÃ©pondre de ses agissements auprÃ¨s de la justice et en septembre fut condamnÃ© Ã quatre ans de bannissement.
A noter, tout de mÃªme, que le procÃ¨s ne calma pas complÃ©tement les esprit car le 15 novembre de la mÃªme annÃ©e, un accrochage eut lieu prÃ¨s de Courlay et un gendarme fut tuÃ© [15].
A relever, que dans son dossier de demande de pension comme ancien combattant VendÃ©en, en 1824, FranÃ§ois fit constater une blessure quâ??il sâ??Ã©tait fait en 1793 en traversant un ruisseau. Cette blessure lui causa de multiples ulcÃ¨res durant toute sa vie mais ne lâ??empÃªcha pas de vivre lui aussi Ã un Ã¢ge fort respectable de 88 ans [16]. Lâ??officier de santÃ© Charles Alexandre Bienvenu, docteur en mÃ©decine de la facultÃ© de Paris, mÃ©decin des prisons et de lâ??hÃ´pital civil de la ville de Bressuire chargÃ© dâ??Ã©tablir le certificat Ã©tait accompagnÃ© sur Courlay notamment, de son pÃ¨re Pierre Alexandre Bienvenu, chirurgien major pour lâ??armÃ©e Royale pour la division de Cerizay durant les guerres de VendÃ©e. Le mÃªme qui avait dÃ©noncÃ© FranÃ§ois Charrier plus de dix ans auparavant ! Une animositÃ© resta entre les deux familles, car en 1860, un fils et deux petits-fils de FranÃ§ois Charrier sont poursuivis par la Justice pour avoir profÃ©rÃ© des menaces de mort Ã lâ??encontre dâ??un sieur Bienvenu propriÃ©taire[17].

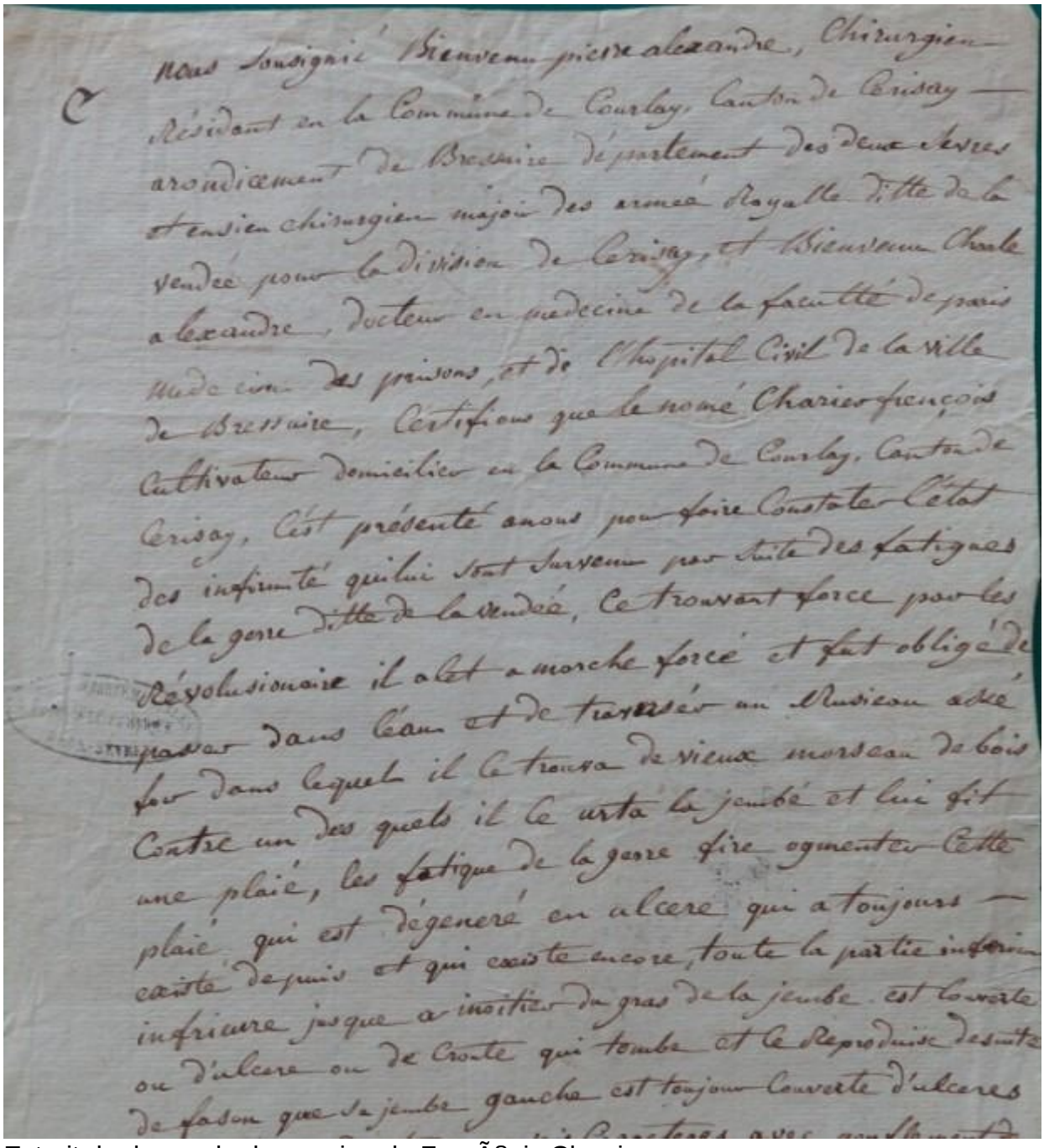

Nous soussignés Bienvenu pierre alexandre, Chirurgien résidant en la Commune de Courlay, Canton de Cerisay — arondissement de Bressuire département des deux sèvres et ancien chirurgien major des armée Royalle ditte de la vendée pour la division de Cerisay, et Bienvenu Charle alexandre, docteur en medecine de la faculté de paris medecin des prisons, et de l'hopital Civil de la ville de Bressuire, Certifions que le nomé Charier françois cultivateur domicilier en la Commune de Courlay, Canton de Cerisay, C'est présenté a nous pour faire Constater l'état des infirmité qui lui sont survenu par suite des fatigues de la guerre ditte de la vendée, Ce trouvant force pour les Révolutionaire il a été a marche forcé et fut obligé de passer dans l'eau et de traverser un ruisseau acé for dans lequel il se trouva de vieux morceau de bois Contre un des quels il se urta la jambe et lui fit une plaie, les fatique de la guerre fire ogmenter cette plaie qui est dégeneré en ulcere qui a toujours — existé depuis et qui existe encore, toute la partie inférieure jusque a moitier du gras de la jambe est couverte ou d'ulcere ou de croute qui tombe et se reproduise desuite de fason que sa jambe gauche est toujour couverte d'ulceres

Extrait de demande de pension de FranÃ§ois Charrier

Il faud attendre les annÃ©es 1830 pour voir dans la rÃ©gion un retour aussi puissant de ce refus de la conscription. De nombreux conscrits rÃ©fractaires sâ??enrÃ´lent alors dans des bandes de chouans, dont la plus cÃ©lÃ¨bre fut celle du GÃ©nÃ©ral Diot ou Guiot. NÃ© lui aussi Ã Courlay, ce conscrit enrÃ´lÃ© sâ??Ã©tait illustrÃ© Ã Wagram avant de dÃ©serter et de rejoindre les Royalistes lors des Cent jours. ProtÃ©gÃ© de la famille de La Rochejaquelein, ce lÃ©gitimiste avec sa bande sâ??attaqua aux partisans de Louis Philippe, mais ceci sera prochainement lâ??objet dâ??un autre article.

Le gÃ©nÃ©ral Diot

Notes
[1] A lire sur le sujet La Petite Eglise dans lâ??Ouest, rÃ©action VendÃ©enne au Concordat ?
[2] A lâ??Ã©tÃ© 1792, prÃ¨s de deux mille hommes se soulevÃ¨rent dans le bocage bressuirais avec Ã leur tÃªte Gabriel Baudry dâ??Asson, soulÃ¨vement sâ??achevant tragiquement Ã la bataille des moulins de Cornet.
[3] Archives dÃ©partementales de Loire Atlantique sÃ©rie L1535 â?? mai 1793-florÃ©al an II Commission militaire de Noirmoutier et tribunal criminel des Deux-SÃ¨vres Ã Niort ; Interrogatoires du 28 octobre 1793 de Jean Cousineau tisserand de la Grange de Courlay et du 16 novembre 1793 de Pierre ThuaudiÃ¨re domestique aux Roches de Courlay. Ce dernier dÃ©nonce comme appartenant au ComitÃ© de Courlay Joseph Texier et Chary de la Maison Neuve
[4] Guy Coutant de Saissseval*, Une famille VendÃ©enne de Courlay durant la RÃ©volution â?? les Texier,* Editions Jadaut, La PlaineliÃ¨re, Courlay, 1990
[5] Ernest dâ?? Hauterive, *La police secrÃ¨te du Premier Empire: bulletins quotidiens adressÃ©s par FouchÃ© Ã lâ??Empereur, 1804-1810*, Volume 2, (p 123-124) Bulletin du 23 vendÃ©miaire an XIV
[6] Correspondance du prÃ©fet Dupin, lettre de 1806 adressÃ©e au Ministre de la Guerre et citÃ©e par Jules FranÃ§ois Richard dans H*istoire du dÃ©partement des Deux-SÃ¨vres, sous le Consulat, lâ??Empire, la PremiÃ¨re Restauration et les Cent-Jours (1800-1815)*, ReversÃ© (Saint-Maixent), 1848. https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9662680n
[7] Concernant lâ??affaire de Courlay :
â?? Auguste Billaud, *La Petite Eglise dans la VendÃ©e et les Deux-SÃ¨vres*, NEL, Paris, 1982 (pp263-282).
â?? Les extraits de La police secrÃ¨te du Premier Empire: bulletins quotidiens adressÃ©s par FouchÃ© Ã lâ??Empereur, 1804-1810 dâ?? Hauterive concernant cette affaire sont retranscrits sur le blog La Maraichine Normande : 1806-lâ??affaire de Courlay (79)

[8]Ernest dâ?? Hauterive, La police secrÃ¨te du Premier Empire: bulletins quotidiens adressÃ©s par FouchÃ© Ã lâ??Empereur, 1804-1810. op.cit. (p248). Bulletin du 3 fÃ©vrier 1806 Â« [â?¦] 760 â?? Deux-SÃ¨vres- Gendarmes assassinÃ©s- Extrait dâ??une lettre du prÃ©fet des Deux-SÃ¨vres du 29 janvier[â?¦] Â»

[9] Auguste Billaud, *La Petite Eglise dans la VendÃ©e et les Deux-SÃ¨vres*, op.cit. (p 273)

[10]Ernest dâ?? Hauterive, *La police secrÃ¨te du Premier Empire: bulletins quotidiens adressÃ©s par FouchÃ© Ã lâ??Empereur,* 1804-1810. op.cit. (p 339). bulletin du 16 avril 1806

Â« 1*017. â?? Niort. Cour criminelle. â?? Le prÃ©fet des Deux-SÃ¨vres annonce que, le 9 de ce mois, la cour spÃ©ciale de Niort a jugÃ© les assassins des gendarmes de Courlay. Trois condamnÃ©s Ã mort, comme convaincus dâ??avoir tirÃ© sur les gendarmes : Etavard, Boissinot, Point. Cinq Ã huit ans de fers, comme ayant fait partie de lâ??attroupement armÃ© : Bertrand, Garboris, Germont, Barbarit, Bergeron. Â»*

[11] R. P. Jean-Emmanuel-B. Drochon, *La Petite Ã?glise : essai historique sur le schisme anticoncordataire,* Paris, Maison de la bonne presse, 1894. : Â« Sans cesse traquÃ© par les gendarmeries de La ForÃªt-sur-SÃ¨vre, de Clazais, de Cerizay, de Moncoutant et de Bressuire, Texier ne fut jamais pris, grÃ¢ce Ã son adresse. grÃ¢ce aussi an dÃ©vouement absolu de ses fidÃ¨les. Câ??Ã©tait un proverbe dans Courlay et dans le voisinage que les gendarmes Â« auraient plus facilement trouvÃ© une aiguille dans une charretÃ©e de paille que M. lâ??abbÃ© dans sa paroisse. Â» Â«

[12]Auguste Billaud, *La Petite Eglise dans la VendÃ©e et les Deux-SÃ¨vres,* op.cit. (pp 283-284)

[13]Joseph Charrier nÃ© Ã Saint-Jouin de Milly le 27 octobre 1754, de Jacques Joseph Charrier maitre charron et de Marie FranÃ§oise Petraud. Il Ã©pousa en 1er es noces Jeanne Maupilier, puis Marie Landreau. Habitant aux Maisons neuves de Courlay avant la RÃ©volution, au dÃ©but du XIXe siÃ¨cle, il sâ??installa Ã Pugny, oÃ¹ il y dÃ©cÃ©da le 10 septembre 1808. Il fut cultivateur Â« au chÃ¢teau de Pugny.

[14]Son frÃ¨re Pierre Ã©tait nÃ© le 29 juin 1764 Ã Saint-Jouin de Milly, combattant VendÃ©en (dossier conservÃ© aux archives des Deux-SÃ¨vres sous la cote R 69-5 et consultables sur GÃ©nÃ©anet.) Il dÃ©cÃ©da le 2 juillet 1852 Ã Courlay

[15]AurÃ©lien Lignereux, *Force Ã la loi ? RÃ©bellions Ã la gendarmerie et autoritÃ© de lâ??Etat dans la France du premier dix-neuviÃ¨me siÃ¨cle (1800-1859),* ThÃ¨se de doctorat en Histoire soutenue en 2006 thÃ¨se en ligne accessible par ce lien : ici

[16] FranÃ§ois Charrier, frÃ¨re des prÃ©cÃ©dents, nÃ© Ã Saint-Jouin de Milly en octobre 1757 Ã©pousa Maire Jeanne Pitaud le 6 mai 1793 Ã Saint-Jouin de Milly. Combattant VendÃ©en (dossier conservÃ© aux archives des Deux-SÃ¨vres sous la cote R 69-5 et consultables sur GÃ©nÃ©anet.) Il dÃ©cÃ©da le 27 fÃ©vrier 1850 Ã Courlay.

[17] Archives des Deux-SÃ¨vres â?? 3 U1. Le MinistÃ¨re public contre Pierre Charrier, cultivateur aux Landes de Courlay (nÃ© Ã Saint-Jouin de Milly en 1788, fils de FranÃ§ois et de Marie Pitaud, quatre enfants) ; FranÃ§ois Charrier cultivateur Ã la Lande de Courlay (nÃ© Ã Courlay le 9 aoÃ»t 1828 fils de Pierre et PÃ©lagie Day, mariÃ© deux enfants) ; Joseph Charrier marchand de bois Ã la Lande de Courlay (nÃ© Ã Courlay le 13 juin 1824, frÃ¨re de FranÃ§ois). Ils sont accusÃ©s de Â« *menaces verbales de mort*Â« le 29 et 31 mars 1860 Ã lâ??encontre du sieur Bienvenu propriÃ©taire ; uniquement le premier est prÃ©venu dâ??avoir le 29 mars 1860 injuriÃ© publiquement le sieur Bremaud et la mÃ©moire de son pÃ¨re (Â« *si lâ??on avait fait passer le chemin dans ton prÃ© tu nâ??aurais fait que rendre Ã la commune ce que ton pÃ¨re lui a volÃ© Â»*), dâ??avoir portÃ© des coups au dit Bienvenu ; uniquement le second dâ??avoir inciter son pÃ¨re Ã frapper Bienvenu (Â« il faut que nous lui fassions son affaire Â»). Le troisiÃ¨me prÃ©venu est accusÃ© dâ??avoir le 31 mars traitÃ© Bienvenu de Â« canailleÂ« , le 20 novembre 1859 dans le cabaret de la veuve Martin dâ??avoir outragÃ© le garde-champÃªtre de Â« *vieille savate vieux sot, poil de chÃ¨vre et de carotte, le mÃªme*

jour dâ??avoir injuriÃ© la veuve Martin et sa fille MÃ©lanie(Â« affronteuse, voleuse, bougrerantiÃ¨re (sic) Â»). Les prÃ©venus ne seront reconnus coupables que de diffamation et Pierre et FranÃ§ois Charrier condamnÃ©s Ã cinq jours de prison et cinq francs dâ??amende pour Joseph plus les frais de procÃ©dure sâ??Ã©levant Ã cinquante francs .

Categorie

1. Guerres de VendÃ©e
2. XIXe SiÃ¨cle

Tags

1. Charrier
2. Courlay
3. courlitais
4. courlitaise
5. Deux-SÃ¨vres
6. Empire
7. GÃ©nÃ©ral Diot
8. Guerre de VendÃ©e
9. La Rochejaquelein
10. Lescure
11. Petite Eglise
12. Poitou
13. Texier

date crÃ©Ã©e
27/01/2022
Auteur
christelle-augris